



La colère des psychanalystes fait reculer Accoyer

Le député présentera une nouvelle mouture du texte au Sénat en janvier.

Par Eric FAVEREAU

Libération. vendredi 05 décembre 2003

Le fameux amendement Accoyer, qui entendait cadrer les psychothérapies, serait-il en train d'exploser en vol ? Il a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 8 octobre, sans le moindre débat public. Son auteur ? le docteur et député Bernard Accoyer, vice-président du groupe UMP ? reconnaît avoir changé d'avis depuis ce vote. Assurément en raison du tollé des réactions (*Libération* du 25 octobre).

«J'ai évolué, avoue-t-il, et c'est vrai que désormais il ne faut plus, à mon avis, inclure la psychanalyse dans le champ de ces psychothérapies, et donc de mon amendement. De plus, il ne faut réglementer que les psychothérapies lourdes, celles qui tentent de prendre en charge des troubles mentaux, et non pas simplement les bleus de l'âme.» Si tel est le cas, l'amendement bis Accoyer, qui devrait être débattu le mois prochain au Sénat, ne changerait qu'à la marge l'univers des «*pratiques psy*» en France. Que d'invectives, de procès d'intention et de débats tardifs pour en arriver là.

Unanimité. Reprenons. Depuis des années, Bernard Accoyer cherche à encadrer les psychothérapies, mettant en avant, non sans bon sens, qu'il y a parfois des pratiques sectaires dans certaines écoles, et surtout, explique-t-il, que «*n'importe qui peut mettre sa plaque et se déclarer psychothérapeute*». Il y a deux ans, il a failli convaincre Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé, de glisser son amendement dans la loi sur les droits des malades. Au dernier moment, le ministre avait refusé, demandant «un rapport». En octobre, lors du débat sur la loi de santé publique, rebelote. Et là, ce fut un triomphe, certes discret mais réel. A l'unanimité des députés présents, avec l'accord des socialistes et des communistes, son texte est adopté. «*Les psychothérapies sont de natures diverses, mais surtout elles peuvent être conduites en France sans le moindre contrôle*», expliquait-il dans un hémicycle quasi désert. «*Devant ce vide juridique*», Accoyer demandait que «*les psychothérapies ne puissent être mises en œuvre que par des psychiatres, des médecins ou par des psychologues cliniciens*». Ajoutant que ceux qui n'ont pas ces diplômes mais qui exercent déjà depuis cinq ans «*pourront poursuivre leur activité sous réserve de passer devant un jury*».

L'air de rien, ces quelques lignes pouvaient bouleverser les pratiques. D'abord en exigeant que la psychanalyse ne soit le fait que de psychologues ou de psychiatres, alors que cette discipline s'est toujours voulue plus large, non seulement dans sa formation (incluant la philosophie, l'anthropologie, etc.), mais aussi dans sa conception, l'analyse ne se bornant pas à la guérison. Ensuite, les psychothérapies sont le fait d'écoles qui s'autoforment et s'autocontrôlent, souvent loin du champ universitaire de la psychiatrie ou de la psychologie clinique. Très vite, des réactions violemment négatives se sont exprimées.

Puissants réseaux. Des analystes de renom (toutes écoles confondues à l'exception de la Société de psychanalyse de Paris) ont sorti leur plume. Et activé leurs puissants réseaux. A l'image de Jacques-Alain Miller, gendre de Jacques Lacan et fondateur de l'Ecole de la Cause freudienne, qui a multiplié tribunes et réunions, publiant une *Lettre à Bernard Accoyer et à l'opinion éclairée*, dénonçant le «*mythe de l'évaluation*». Et tous, lacaniens comme freudiens, de mettre en avant leur propre système de formation et de contrôle. Quant aux deux grandes fédérations de psychothérapeutes (regroupant plus de 15 000 membres), elles ont pointé la psychiatrisation rampante de la société. Insistant sur le fait qu'ils prennent en charge, bien souvent, de simples moments difficiles de la vie. «*Ce serait une erreur que de faire passer ces moments en troubles mentaux*», expliquait l'un d'eux.

Bernard Accoyer ne s'en cache pas: il ne s'attendait pas à un tel tir de barrage, ni à une telle force de certains réseaux. Faisant contre mauvaise fortune bonne figure, le député UMP va donc proposer deux changements significatifs aux sénateurs. Il sort la psychanalyse du champ de son amendement, et ne cherche plus qu'à réglementer les «psychothérapies lourdes». «Pour le reste, avoue-t-il, si les gens veulent aller voir qui leur chante, je ne vois pas pourquoi il faut les en empêcher.» En quelque sorte, le retour de la raison. En attendant la réaction des sénateurs.

Note de Pyfmfrance : En novembre 2009 rien n'a changé !